



*Direction de l'animation
et des relations avec la population
Service des actions culturelles
et de la vie associative*

Tel. 03 20 66 58 09

DECISION

DEC/2024/CL/196

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la prestation du « Gala de Miss Hem Val de Marque » Samedi 7 décembre 2024 salle de spectacle le Zéphyr, 11 rue du Tilleul 59510 HEM

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de prestation de la représentation susmentionnée pour un montant 7 650.00€ NET.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Villeneuve d'Ascq sont chargées chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem, le 30 octobre 2024

Francis VERCAMER



Maire de HEM
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille